



**ARÂCHES** | STATIONS  
LA FRASSE | des **CARROZ**  
& de **FLAINE**

## Liste des délibérations

### Séance du 6 juin 2023 à 18 h 00

Salle du Conseil – 74300 Arâches la frasse

Le conseil municipal de la commune d'Arâches La Frasse dûment convoqué le 25 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 30 mai 2023 sous la présidence de M. Jean-Paul CONSTANT, maire. Suite à un défaut de quorum sur une délibération, une nouvelle convocation en date du 31 mai 2023 est envoyée.

Le conseil municipal de la commune d'Arâches La Frasse s'est réuni en session ordinaire le mardi 6 juin à 18h00, sous la présidence de M. Gwenaël Ruau, 1<sup>er</sup> adjoint.

#### Présents :

Les Adjoints : Gwenaël RUAU - Marie-Paule BAY

Les Conseillers : Noëlle CARLIOZ-EGARD - Anne-Marie CHAVOT

#### Absents/Excusés :

Le Maire : Jean-Paul CONSTANT

Les Adjoints : Philippe SIMONETTI (pouvoir à N. CARLIOZ-EGARD) - Aline LESENEY (pouvoir à MP Bay) – Yann MATHURIN

Les Conseillers : Christophe DEBAECKER – Anne-Sophie LE PAPE (pouvoir à AM CHAVOT) - Inès NAVILLOD

#### Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 4
- Votants : 6

Madame Anne-Marie CHAVOT a été élue secrétaire de séance.

*Il est précisé que les conseillers administrateurs de la SOREMAC présents, ne pouvant pas prendre part au vote, sont sortis dès lecture de la délibération*

Délibérations n°	Objet	Résultat des votes
23.06.06.01	Attribution du contrat de concession relatif à l'exploitation du golf des Carroz – Flaine	Approuvé à l'unanimité

**Fin du conseil à 18h10**



**ARÂCHES** | STATIONS  
LA FRASSE | des CARROZ  
& de FLAINE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUIN 2023 A 18 H 00 MAIRIE – ARACHES LA FRASSE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin

Le conseil municipal de la commune d'Arâches La Frasse dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gwenaël Ruau, 1<sup>er</sup> adjoint.

Date de convocation du conseil municipal du 30 mai 2023 : 25 mai 2023

A défaut de quorum pour cette délibération, date de convocation du conseil municipal du 6 juin 2023 : 31 mai 2023

Nom Prénom	Fonction	Présents	Absents	Procurations / Observations
CONSTANT Jean-Paul	Maire		X	
RUAU Gwenaël	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BAY Marie-Paule	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
SIMONETTI Philippe	3 <sup>ème</sup> adjoint		X	Pouvoir à N. CARLIOZ-EGARD
LESENEY Aline	4 <sup>ème</sup> adjointe		X	Pouvoir à MP BAY
MATHURIN Yann	5 <sup>ème</sup> adjoint		X	
CARLIOZ-EGARD Noëlle	Conseillère Municipale	X		
CHAVOT Anne-Marie	Conseillère Municipale	X		
DEBAECKER Christophe	Conseiller Municipal		X	
DELEMONTECH Julien	Conseiller Municipal		X	
LE PAPE Anne-Sophie	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à AM CHAVOT
NAVILLOD Inès	Conseillère Municipale		X	
VOIRIN Paul	Conseiller Municipal		X	
FOURGEAUD Alexandra	Conseillère Municipale		X	
<b>TOTAL Présents</b>		<b>4</b>		

### Pour la délibération,

Nom Prénom	Fonction	Présents	Absents	Ne prend pas part au vote	Procurations / Observations
CONSTANT Jean-Paul	Maire		X		
RUAU Gwenaël	1 <sup>er</sup> adjoint			X	
BAY Marie-Paule	2 <sup>ème</sup> adjointe	X			
SIMONETTI Philippe	3 <sup>ème</sup> adjoint		X		Pouvoir à N. CARLIOZ-EGARD
LESENEY Aline	4 <sup>ème</sup> adjointe		X		Pouvoir à MP BAY
MATHURIN Yann	5 <sup>ème</sup> adjoint		X		
CARLIOZ-EGARD Noëlle	Conseillère Municipale	X			
CHAVOT Anne-Marie	Conseillère Municipale	X			
DEBAECKER Christophe	Conseiller Municipal		X		
DELEMONTECH Julien	Conseiller Municipal		X		
LE PAPE Anne-Sophie	Conseillère Municipale		X		Pouvoir à AM CHAVOT
NAVILLOD Inès	Conseillère Municipale		X		
VOIRIN Paul	Conseiller Municipal		X		
FOURGEAUD Alexandra	Conseillère Municipale		X		
<b>TOTAL Présents</b>		<b>4</b>			

Madame Anne-Marie CHAVOT a été élue secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### Délégation de service public

1. Attribution du contrat de concession relatif à l'exploitation du golf des Carroz – Flaine



**M. Gwenaël Ruau explique que cette délibération n'a pas pu être votée lors du conseil du 30 mai faute de quorum, les administrateurs de la SOREMAC ne pouvant pas prendre part au vote. C'est pourquoi, Gwenaël Ruau étant administrateur de la SOREMAC, Marie-Paule Bay, 2<sup>ème</sup> adjointe, prend la présidence du conseil pour lecture et vote de cette délibération.**

---

### **N° 23.06.06.01 – Attribution du contrat de concession relatif à l'exploitation du golf des Carroz – Flaine**

*Gwenaël Ruau, administrateur de la SOREMAC, ne pouvant pas prendre part au vote, est sorti dès lecture de la délibération.*

**Vu** les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-1 du CGCT,

**Vu** l'article L. 2131-11 du CGCT, lequel dispose que « les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal. »

**Vu** les articles L1121-1 et L1133-1 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération du 17 janvier 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du golf de Flaine,

**Vu** l'arrêté n°2023.27 portant déport de Monsieur Jean-Paul CONSTANT pour certaines questions liées à la SEM Soremac,

**Vu** le PV de la commission délégation de service public,

**Vu** la décision de l'autorité habilitée à signer le contrat de concession pour l'exploitation du golf des Carroz – Flaine,

**Vu** le projet de contrat et ses annexes, lesquels ont été transmis le 12 mai 2023 aux membres du conseil municipal,

**Considérant** la possibilité de déléguer la gestion de cet équipement,

**Considérant** qu'une seule offre a été reçue,

**Considérant** que la CDSP a accepté la candidature de la Soremac et a émis un avis favorable à son offre,

Le contrat de concession prévoit qu'est concédé, à la SEM Soremac, 680 route du télécabine, 74300, Arâches la Frasse, pour une durée de trois saisons d'été :

- L'exploitation du golf de Flaine – Les Carroz

Le concessionnaire s'engage à exploiter le golf des Carroz – Flaine pour les saisons d'été 2023, 2024 et 2025.

Le contrat de concession intègre une subvention d'équipement afin de renouveler le matériel de tonte, cette subvention d'équipement sera versée de la façon suivante :

- 10 000€ net en 2023,
- 10 000€ net en 2024,
- 10 000€ net en 2025.

Il est précisé que le concessionnaire assurera, à ses risques et périls, l'équilibre financier global de la concession de service public. Toutefois, l'article L1121-1 du code de la commande publique n'interdit pas le concédant de limiter ce risque à la condition que « toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable ».

En l'espèce, il a été décidé de faire supporter par la Soremac un risque plafonné à 60 000€ HT de pertes, les pertes potentielles ne sont ainsi pas négligeables. Au-delà de ce montant, la Commune aura l'obligation de prendre en charge les pertes du concessionnaire pour assurer la continuité de ce service public.

Au vu du compte d'exploitation prévisionnel, l'exploitation du golf **laisse apparaître un déficit d'exploitation de 347 304€ TTC** sur les trois années d'exploitation à venir. La commune sera donc amenée à intervenir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le choix de la SEM Soremac comme concessionnaire pour l'exploitation du golf de Flaine – Les Carroz pour une durée de trois saisons d'été,
- **Autorise** M. le Maire, ou tout autre personne habilitée, à signer le contrat de concession de service avec la SEM Soremac,

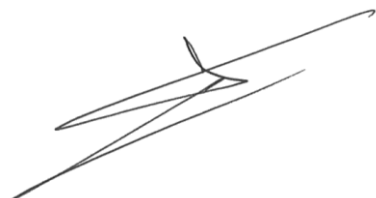
**Avant de sortir pour lecture et vote de la délibération, M. Gwenaël Ruau précise que la concession du golf partirait sur 3 ans, notamment pour les investissements sur la machinerie, impératifs cette année. Ce projet pèse sur les finances de la commune, et l'objectif serait également d'avoir un projet cohérent sur le golf et sur la pratique hivernale sur le site du Col de Pierre Carrée, très demandé cet hiver pour des manifestations locales et nationales. Le but serait de coordonner un fonctionnement golf avec des activités hivernales, pour en faire un élément touristique à l'année, avec une vraie structure d'accueil. Une continuité de fonctionnement du golf est importante pour sa pérennité.**

---

*Fin de la séance à 18h10*

La secrétaire de séance

Madame Anne-Marie CHAVOT



Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

M. Gwenaël RUAU

